



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23/05/2014

BUREAU FÉDÉRAL

DÉCISIONS AU SUJET DU CHAMPIONNAT LFB POUR LA SAISON 2014-2015

Le Bureau Fédéral de la FFBB réuni le 22 mai 2014 a étudié la situation de la LFB pour la saison 2014-2015.

Sur la base actuelle de 14 clubs en LFB, la situation est la suivante:

- A l'issue de la saison actuelle, les clubs d'Arras et de Nice descendent sportivement en LF2.
- Après examen de la Commission de Contrôle de Gestion, les clubs de Lyon et Nantes sont rétrogradés et le club de Calais (LF2) n'est pas autorisé à accéder en LFB. Ces clubs disposent néanmoins d'un recours.
- Le club de Perpignan (Champion de France LF2) ne disposant pas, entre autre, d'un centre d'entraînement labellisé ne peut accéder à la LFB et le club de Pau Lacq Orthez (LF2) a demandé son engagement en pré-nationale.

Ainsi, le Bureau Fédéral de la FFBB, réuni hier à Paris, décide qu'en fonction des résultats des recours des clubs de Lyon, Nantes et Calais, il proposera une place en LFB aux clubs suivants et dans cet ordre : Arras et Nice.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

presse@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - dailymotion.com/ffbb - youtube.com/francebasketball